

Mise en ligne : 10 août 2019.
Dernière modification : 16 septembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

Ange EMINENTE (1858-1918), Hanoï
entrepreneur
et commerçant à l'enseigne *AUX FABRIQUES DES
VOSGES*

Conjoint de Bùì Thi Bôn, commerçante. Dont :
— Jeannette (Hanoï, 2 février 1904)
— et Émile (ou Emilio) Eminente (Hanoï, 5 août 1905)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cine-theatres_Indochine.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eminente-feldspath_et_kaolin.pdf

Créateur de la Laiterie Eminente (1895-1896)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Laiterie_Eminente.pdf
L'un des fondateurs en 1903 des Distilleries du Tonkin à Haiduong.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Distilleries_du_Tonkin.pdf
et de la Société civile de Cho-ganh (caféiers)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole_de_Cho-Ganh.pdf

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1896)

Graines de vers à soie de Canton prêtes à éclore.
S'adresser à M. Eminente, rue des Teinturiers

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1898)

M. Eminente, rentrant en France, laisse sa procuration générale à M. Bernhard.
Averti par l'expérience, il prend soin de prévenir le public que le nommé A. NUN-SING, sujet indien, son employé, n'est que son employé ; qu'il n'est nullement intéressé dans aucune de ses affaires, et que M. Eminente entend n'être en rien responsable des opérations auxquelles celui-ci pourrait se livrer.

HANOÏ
Arrives
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1898)

Par *Tamise*, le 11 novembre 1898, venant de Marseille :
Eminente

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1898-19 janvier 1899)

M. EMINENTE, rue des Teinturiers, Hanoï, a l'honneur d'informer le public qu'il possède un dépôt de brillants pour dames et messieurs, montés en bagues et boucles d'oreille ainsi que des brillants sur papier.

M. EMINENTE se tiendra à la disposition des clients jusqu'au 15 janvier, de 10 à 11 heures du matin.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1900 (*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1900)

.....
Échange Eminente. — Rapport de M. l'architecte-voyer.

Pour l'ouverture de la voie n° 44 dont le tracé commence à l'extrémité ouest de la rue du Camp des Lettres et aboutit au boulevard Gambetta, près de l'entrée de l'ancien hippodrome, il reste à exproprier une seule parcelle de terrain appartenant à M. Eminente.

D'autre part, la mise à exécution de la partie Ouest du boulevard Rollandes exigera la prise de possession par la ville d'une nouvelle parcelle de terrain appartenant également à M. Eminente.

À la suite de longs pourparlers entre la ville et le propriétaire intéressé, M. Eminente a formulé la demande ci-joint par laquelle il s'engage à céder à la ville, au prix d'une piastre le mètre carré, le terrain nécessaire pour l'ouverture des voies susmentionnées.

Toutefois, M. Eminente ne consent à faire cette cession qu'à condition que la ville lui cède en échange :

1° au prix d'une piastre le mètre carré, la parcelle de terrain communal qui reste à l'angle de la rue des Teinturiers et de la voie n° 44 projetée, d'une superficie de 64 mc.

2° au prix de 372 \$ 50, une parcelle de terrain communal que la ville possède à l'extrémité ouest de la rue vieille des Tasses, entre la propriété du demandeur et l'immeuble de la Société générale d'études.

À ce sujet, nous devons faire remarquer que cette parcelle devrait avoir une superficie de 745 centiares ; mais, par suite d'empiétements faits par M. Vinson, l'ancien propriétaire de l'immeuble Eminente, le terrain de la ville se trouve, en ce moment, réduit à 238 mètres carrés. Dans le désir d'éviter un procès, M. Eminente a déclaré qu'il acceptait de payer à la ville, à raison d'une piastre la mètre carré, la moitié du terrain indûment occupé par l'ancien propriétaire. M. Eminente payerait également une piastre par mètre carré pour les 238 mètres qui sont encore inoccupés.

D'après les propositions mêmes faites par lui, M. Eminente devrait payer à la ville :

507/2 + 238, soit 491 \$ 50 et non pas 372 \$ 58, comme il a écrit. Mais ce doit être une simple erreur de sa part.

3° Enfin, M. Eminente demande que la ville lui cède, au prix d'une piastre le mètre carré, une parcelle figurant en B sur le plan ci-joint d'une superficie de 304 mc.

Quant à la parcelle portant le n° 188 du plan cadastral et dont M. Eminente se porte également acquéreur, c'est un terrain de pagode qui ne peut être désaffecté que par arrêté du Gouverneur général.

En résumé, la ville aurait à payer 5.173 \$ 00 et à recevoir 64 \$ + 491 \$ 50 304 \$, soit 857 \$ 50

La somme à déboursier serait donc de 4.319 \$ 00

moyennant quoi la ville prendrait possession de 5.173 mètres carrés de terrain nécessaire à l'ouverture de la voie n° 44 et du boulevard Rollandes et abandonnerait par contre à M. Eminent trois parcelles de terrain ayant respectivement 65 mètres, 745 mètres et 301 mètres, soit en tout 1.113 mètres carrés.

Ces propositions semblent acceptables.

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur ce projet d'échange.

Par lettre ci-jointe en date du 10 mai 1900, Eminente déclare, d'autre part, laisser à la ville la faculté de se libérer en deux exercices, moitié en janvier 1901 et moitié en janvier 1902, sans qu'il lui soit possible de réclamer d'intérêt avant ces deux échéances.

L'architecte-voyer

Signé : Babonneau.

Adopté à l'unanimité ; la dépense sera acquittée en 2 termes, au janvier 1901 et 1903, sur les fonds d'emprunt.

Annuaire générale de l'Indochine française, 1901 (2), p. 873 :

HANOÏ

Marchands de cotonnade :

Brocart, rue du Coton.

Bichot, représentant.

Démange, 61, rue du Papier.

Eminente « Aux Fabriques des Vosges », rue du Papier.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 1901
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1901)

.....
Demande d'ester en justice

M. Mettetal, premier adjoint, avocat-conseil de la Ville, expose à l'assemblée l'affaire Bui-thi-Bon Eminente et la nécessité pour la Ville de demander l'autorisation d'ester en justice pour répondre à l'action qui lui est intentée par M. Eminente et la nommée Bui-thi-Bon ; il refait rapidement l'historique de l'affaire qui roule sur une parcelle de terrain communal, achetée indûment par les plaignants à la vente aux enchères publiques des immeubles Vinson, sis rue de la Citadelle.

M. le résident-maire ajoute qu'il a essayé sans succès de régler cette affaire à l'amiable.

Le conseil, ouï l'exposé des faits, estime à l'unanimité qu'il convient de donner à M. le résident supérieur l'autorisation d'ester en justice.

ARRÊTÉ
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 mai 1904)

Par arrêté du Résident supérieur au Tonkin, en date du 12 mai 1904, M. Eminente est autorisé à extraire quatre cents mètres cubes (400 m³) de sable sur l'emplacement teinté en rose au plan à l'échelle de 1/100.000^e ci-joint, le dit emplacement faisant partie du Domaine public et situé à Hanoi à 400 mètres environ en aval de la digue Fellonneau.

L'extraction ne pourra avoir lieu que dans le périmètre A.-B.-C.-D. englobant une surface approximative de 2.500 mètres carrés.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1904)

Procès-verbal a été dressé à Ng.-tri-Nghia, 29 ans, cuisinier au service de M. Eminente, pour rupture d'engagement.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1905)

Conseil municipal
ORDRE DU JOUR
2° Étude d'une question d'expropriation concernant M. Eminente.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1905)

Procès-verbal a été dressé au né Ng.-van-Bay, 22 ans, boy au service de M. Eminente, pour rupture d'engagement.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1905)

Toujours les voitures. — Mardi soir, vers 3 heures, un cheval attelé à une charrette anglaise et appartenant à M. Loisy, bouclier, rue Paul-Bert, a parcouru au galop, l'avenue Puginier et la rue Borgnis-Desbordes. Il a pu être arrêté en face de la chambre d'agriculture par un sais [?] de M. Eminente, Nguyễn-van-Bon.

À cette heure où les voitures deviennent nombreuses sur ces voies, des accidents auraient pu se produire. Il n'en a rien été heureusement.

HANOÏ
Faits divers
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1905)

Une plainte a été déposée par M. Eminente, entrepreneur, rue des Teinturiers, contre des malfaiteurs inconnus qui, pendant la nuit du 6 au 7 courant, ont dérobé un tuyau de descende en zinc placé contre l'immeuble portant le n° 23 du boulevard Rollandes.

HANOÏ

Commission municipale
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1905)

M. Eminente, rue Richaud, 5. — Demande d'achat d'un terrain inscrit sous le n° 1404 Section C — superficie 36 m². — Sous-commission propose 4 p. 00 le m².

Annuaire générale de l'Indochine française, 1906, p. 713 :

HANOÏ

Nouveautés

Eminente, rue du Sucre.

HAÏPHONG
Départs par le « Colombo »
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1906)

Pour Marseille

M. Eminente, Mme et M. Vergriète.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1906)

Exploits d'escarpes. — Les voleurs continuent leurs petites opérations, fructueuses du reste.

Dans la nuit dernière, dix sept mètres environ de tuyaux en zinc ont été dérobés à un immeuble de la rue de la Citadelle appartenant à M. Eminente par des malfaiteurs inconnus.

Maître Deloustal a eu la seule consolation, au nom de son client, de déposer une plainte entre les mains de la police.

Encore un classement fatal, c'est dans l'ordre des choses habituelles à notre bonne ville de Hanoï.

Pourtant, le déménagement de cette quantité de zinc ne se fait pas sans un certain bruit.

HANOÏ
Chronique judiciaire
Audience du tribunal correctionnel du 7 décembre 1906.
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1906)

.....
Ng-van-Tang, 12 ans, qui a soustrait un tuyau de descente au préjudice de M. Eminente, se voit, à cause de son jeune âge, interné dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

Annuaire générale de l'Indochine française, 1908, p. 684 :

HANOÏ

Nouveautés et étoffes diverses
Eminente, rue du Sucre, 1.

Annuaire générale de l'Indochine française, 1910, p. 222 :
HANOÏ
Eminente A., rue du Sucre, 24

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier-15 mars 1910)

Aux Fabriques des Vosges

26 Rue du Sucre 26

HANOÏ

A. EMINENTE

Tapis, Services de Tables,

linges de Toilette

Toiles à Matelas, à drap, pour vêtements, etc.

Plumetis, Cretonnette depuis 0.45 le m.

Mercerie et Graines Potagères

DENTELLES

Expéditions à l'intérieur

Aux Fabriques des Vosges
26, rue du Sucre, 26
HANOÏ
A. Eminente
Tapis, services de tables
Linges de toilette
Toiles à matelas, à drap, pour vêtements, etc.
Plumetis, cretonnette depuis 0,45 le m.
Mercerie et graines potagères
Dentelles
Expéditions à l'intérieur

HANOÏ
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 16 décembre 1912
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1906)

M. Eminente contre M. Vergriète
M. Vergriète, on le sait, est parti pour Hong-Kong ; dans ces conditions, le procès est renvoyé à quatre semaines..

HANOÏ
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 27 janvier 1913
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1913)

Et l'affaire Eminente-Vergriète tient aujourd'hui encore la tête du rôle. Que « l'orgueil » de M. Eminente doit donc souffrir de pareil retards !

.....
Que M. Eminente soit satisfait : M. Vergriète vient d'être condamné à 50 francs d'amende avec sursis, et la partie civile a obtenu le franc de dommages intérêts par elle réclamé.

H. M. [Henri de Massiac]

HANOÏ
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du mardi 5 mai 1913
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mai 1913)

Un peintre au service de M. Eminente ne peut répondre de l'emploi d'une boîte de peinture à lui confiée : 15 jours de prison.

Annuaire générale de l'Indochine française, 1916, p. 48 :

HANOÏ
A. Eminente
Négociant en tissus en gros et en détail
26, rue du Sucre

Annuaire générale de l'Indochine française, 1918, p. 63 :

HANOÏ
Tissus et étoffes divers
Mme V. Demange, 40, boulevard Henri-d'Orléans ;
Grands Magasins Réunis, rue Paul-Bert ;
Denis frères, rue Paul-Bert ;
Lachal, 25, rue Pavie ;
Établissements Gratry, 16, rue Balny ;
Goussard, rue Paul-Bert, 37 ;
Levée, r. Paul-Bert, 58 ;
[Eminente, 26, rue du Sucre ;](#)
Berthet Charrière et Cie, 104. rue Jules-Ferry ;
Biedermann et Cie, 3, bd Carnot.
Louis Ogliastro, boulevard Francis-Garnier.

ÉTAT CIVIL
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 830)

Décès
Eminente, Ange, propriétaire, décédé à Hanoi, le 20 mai 1918 à l'âge de 60 ans.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1912)

École du boulevard Doudart-de-Lagrée. — Voici la liste des généreux donateurs qui ont bien voulu, une fois de plus, manifester l'intérêt qu'ils portent à nos classes :
Mme Eminente : 100 fr.

(*Ville de Hanoi : bulletin municipal*, mai 1922)

M. Robert demande que des ordres soient donnés aux héritiers. Eminente pour les obliger à terminer la démolition de l'immeuble situé boulevard Dong-Khanh en face la Garde indigène. Le nécessaire sera fait.

Les bons serviteurs récompensés
Médaille d'honneur en argent de 2e classe
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1923)

Ny.-van-San, interprète de la succession Eminente,

HOTEL DES VENTES DE HANOÏ
Demain vente à ? heures du matin

COMMISSAIRE-PRISEUR DU RESSORT
du tribunal de 1^{re} instance de Hanoï
VENTE VOLONTAIRE ENCHERES PUBLIQUES
BIENS MOBILIERS DE MINEURS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1923)

Le dimanche, 2 décembre 1923, à 8 heures du matin, à l'hôtel des ventes de Hanoï, il sera procédé à la vente aux enchères publique [...] appartenant aux mineurs Eminente.

Cette vente comprendra notamment :

Un très beau PIANO-PIANOLA STEINWAY, avec un meuble contenant les cartons qui accompagnent l'instrument.

Armoires à glace — Lits de Hongkong — Porte-chapeaux avec glace — Grandes glaces dont une genre Venise — Tables de toilette dessus marbre — Grand paravent incrusté — Meubles incrustés — Vaisselle — Cristallerie — Assiettes murales — Vases et objets de collection, etc., etc.

Au comptant ; 10 % en sus

Le commissaire-priseur.
FLEURY.

La vente aura lieu à l'hôtel des ventes de Hanoi. On en pourra voir les objets toute semaine avant la vente.
